

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

Communauté de  
Communes du Pays  
des Paillons

OBJET :

Déchets ménagers  
et assimilés : rapport annuel  
2019 sur la qualité  
et le prix du SPPGD

Décision n° 20 06 19

L'an deux mille vingt, le jeudi 25 juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Théâtre de l'Hélice, salle intercommunale Auguste Maïcon, à Contes, en séance à huis clos (pour respecter le caractère public, les débats étaient accessibles en direct par voie électronique via le site [www.ccpp06.fr](http://www.ccpp06.fr)), sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

**Etaient présents** : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Messieurs Jacques Saulay, Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Sophie Esposito, Monsieur Philippe Mineur, Mesdames Sandrine Guglielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés** : Monsieur Robert Nardelli par Madame Alexandra Russo ; Madame Sadrine Guglielmino par Monsieur Francis Tujague.

Monsieur Jacques Saulay a été nommé secrétaire de séance.

Vu les statuts de la CCpp,  
Vu la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement ses articles L1411-13, L1411-14, L1413-1, L2224-5, L2224-17 et D2224-1 à 5,  
Considérant l'obligation réglementaire de présenter au Conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets,

Le Vice-président soumet à l'examen du Conseil communautaire le projet de rapport annuel relatif à l'exercice 2019 joint en annexe.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,  
après en avoir délibéré,**

**D'adopter** le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets tel que joint en annexe relatif à l'exercice 2019.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

Nombre de conseillers en  
exercice : 38

Nombre de présents : 36  
Nombre de votants : 38  
Pour : 38  
Contre : 0  
Abstentions : 0



**LE PRESIDENT  
M. LAVAGNA**